

pages centrales  
**SPECIAL  
FONCTION  
PUBLIQUE**

# Le syndicaliste

Libre et indépendant

décembre 2022

Le journal de l'UD FO 91

n°182

« le syndicalisme  
est  
révolutionnaire  
dans ses  
aspirations et  
réformiste dans  
sa pratique ».

**Marc BLONDEL**



FO ESSONNE

facebook



UDFO91



@udfoessonne



Instagram

UDFO91

www.udfo91.fr

# SOMMAIRE :

⇒ Edito - Il y a du GAIN à moudre - P.3

⇒ RSA et la frénésie libérale - p.4 et 5

⇒ KEOLIS MEYER en grève dure ! - p.6

⇒ Les cars d'orsay n'existent plus... c'est RATP CAP SACLAY - p.7

⇒ Jeudi noir à la RATP - p.8

**SPECIAL FONCTION PUBLIQUE - P9 à 16**

⇒ Bougeons les lignes ! - p.10 et 11

⇒ Au nom d'une proximité... 12 et 13

⇒ Le Service Public a une histoire, FO lui revendique un avenir - p.14 et 15

⇒ Retraites de la fonction publique - P.16

⇒ Menaces sur la médecine du travail - p.18 et 19

⇒ Formation syndicale - P.20

⇒ Pas touche à nos CHS CT - Députés, ne votez pas cette loi - p.21

⇒ Assemblée Générale FO Carrefour sièges - P.22



## ÉCLAIRONS L'ENTREPRISE À LA LUMIÈRE DU SOCIAL

Chaque jour et depuis plus de 30 ans, les équipes pluridisciplinaires d'experts-comptables, de juristes, d'économistes, d'industriels, de spécialistes du travail et des relations sociales se mobilisent au service des représentants du personnel et uniquement pour eux.

Notre mission commune est de veiller à ce que l'humain et le progrès social restent au cœur des dynamiques d'entreprise. Pour cela, nos experts mobilisent collectivement leurs savoir-faire et leurs expériences pour vous être toujours plus utiles et plus proches de vos enjeux.

Syncea a pour vocation de vous apporter ses expertises, ses conseils, ses formations et son accompagnement tout au long de vos mandats et au service de votre engagement.

Siège social : 11-13, rue Charbonnel - 75013 PARIS | Tél. : 01 48 19 25 40

Bureaux : Paris - Lyon - Rennes

[www.syncea.fr](http://www.syncea.fr)

Ce numéro a été réalisé avec le concours de : **Christophe Le Comte**, Secrétaire Général de l'UD FO 91 - **Sabine TRIQUÉNAUX**, Secrétaire FGF FO 91 - **Carine DORMY**, Secrétaire FO DGFIP91 - **Johanna GASTON**, Secrétaire FNECF091 - **Daniel ROUSSEAU**, Président de l'UDR FO 91 - **Pierre BAREILLE**, FO Carrefour sièges - **Karen ECHARD**, Assistante administrative de l'UD FO 91 - Crédits Photos : UD FO 91, Frédéric BLANC

Journal de l'Union Départementale **CGT- Force Ouvrière** de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora 91034 Evry cedex Tél : 01.60.78.15.57 - mail : [udfo91@force-ouvriere.fr](mailto:udfo91@force-ouvriere.fr) - site : [www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)

Directeur de publication : Christophe LE COMTE - Bulletin trimestriel - CPPAP N°0627 S 07348 - Impression : FEC FO

# Il y a du GAIN à moudre !

expression vosgienne

# Edito

D'un côté, c'est indiscutable, nous subissons l'inflation de plein fouet et en particulier sur des produits de première nécessité comme les pâtes : +20,36%, les Légumes frais : +17,7% et d'autres (1), sans oublier le carburant (et pour les plus écolos l'électricité).

Comme tout « entrepreneur » qui veut continuer son business, il faut bien répercuter cette inflation sur notre seul produit à vendre. Pour nous, nous qui n'avons que notre force de travail pour vivre, c'est bien celle-ci que nous vendons à notre patron.

Oui, il faut bien manger, se loger pour se reposer au chaud (si possible), s'habiller et se déplacer pour se rendre au travail et travailler... bel enfonçage de porte ouverte.

Ce raisonnement, terre à terre, démontre pourtant que nous ne pouvons pas nous passer d'une réelle augmentation de salaire. C'est tellement simple que l'on se demande pourquoi on doit le demander ?

Manifestement, rien n'est automatique et les promesses n'engagent que ceux qui les croient. Négociations obligatoires, clauses de revoyure, ça n'offre aucun résultat obligatoire. À un moment, il nous faut de la sécurité par des actes concrets qui nous permettent de traverser une telle tempête.

Supprimée en 1983 par le gouvernement socialiste dirigé par Pierre Mauroy et son ministre des finances Jacques DELORS (co-fondateur de la cfdt), l'indexation des salaires a eu une conséquence désastreuse sur notre pouvoir d'achat. Ça n'est pas la création des NAO, un an plus tôt qui a arrangé notre sort. Ces négociations d'entreprise (là où il y a un syndicat) se sont substituées souvent aux négociations de branches. Aujourd'hui, la moindre augmentation du SMIC écrase les pieds de grille des minima salariaux.

En même temps, les grandes entreprises françaises versent 44,3 milliards d'euros à leurs actionnaires et le gouvernement est défavorable à une taxe des

superprofits. N'oublions pas que ce même gouvernement continue à faire des cadeaux aux entreprises par des exonérations fiscales et sociales, même aux plus riches.

Le Gouvernement préfère nous occuper à des concertations et autres dialogues sociaux en lieu et place d'une véritable politique contractuelle qui n'a que pour objet de contractualiser.

Il y a vraiment du GAIN à moudre, mais le ruissellement promis n'existe pas.

Seul le retour de l'échelle mobile des salaires (l'indexation des salaires sur les prix) nous permettra de maintenir à minima nos revenus. N'oublions pas les retraités dans cette affaire car leurs pensions subissent le même sort.

Ouvrons des perspectives en partageant nos revendications avec l'ensemble des travailleurs.

Pour tout ce qui relève du social nous, organisation syndicale, devons reprendre la main pour résister, revendiquer et reconquérir.

Nous sommes la Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE.

## **(1) Inflation sur 1 an :**

**Essuie-tout : +23,48%**

**Pâtes : +20,36%**

**Énergies (au global) : +19,2%**

**Huile : +19,35%**

**Papier hygiénique : +17,92%**

**Légumes frais : +17,7%**

**Poisson frais : +16,5%**

**Lait, fromage et œufs : +12,6%**

**Viande : +11%**

**Pain et céréales : +9,9%**

**(NielsenIQ - Insee)**



Le candidat Macron annonçait à propos de l'accès au RSA :

« Il y aura, dans cette réforme, l'obligation de consacrer quinze à vingt heures par semaine à une activité permettant d'aller vers l'insertion professionnelle, soit de formation en insertion, soit d'emploi ».

Aujourd'hui, plusieurs Présidents de départements annoncent à qui veut l'entendre qu'ils sont candidats à la mise en œuvre de ce nouveau dumping social.

Comme si les employeurs n'avaient pas assez d'aide de l'Etat, il faudrait qu'il paye aussi les "salaire" pour tout ou partie.

« Dès l'automne » annonce le ministre du Travail, du plein-emploi et de l'insertion, Olivier Dussopt, pour commencer l'expérimentation de la sur-précarité.

"J'espère que l'on pourra construire avec l'Etat. Je veux dire au gouvernement ce que je souhaite ouvrir comme cases. Le dispositif doit être large, et ne pas seulement proposer des heures de bénévolat, car les situations des personnes bénéficiaires du RSA sont très différentes. "

annonce le  
Président de  
l'Essonne François  
DUROVRAY



Au jeu du qui dit mieux, d'autres Présidents de départements annoncent leur volonté de surexploiter la misère pour pas cher.

Faire travailler des allocataires du RSA et pourtant des salariés bénéficient déjà du RSA. Oui un vrai salarié en dessous du seuil de pauvreté a le droit de bénéficier d'un complément par le RSA. "Une

étude de la Drees sur les minima sociaux montre que 17% des bénéficiaires du RSA cumulent cette allocation avec un emploi. Cet emploi reste bien souvent précaire et la Drees relève plusieurs freins à l'insertion professionnelle des bénéficiaires. " (financée par nos impôts).

En effet, les employeurs du privé ou du public ne veulent ni augmenter le temps de travail, ni le salaire pour pouvoir mieux augmenter la pression par la précarité. Tout le monde le sait : "la meilleure prime à la productivité, c'est le bas salaire".

Mais ces salariés bénéficient d'une couverture sociale, du code du travail, des conventions collectives et autres textes.

Demain, en faisant travailler des allocataires du RSA, c'est la double peine. Ils sont en dehors de tout. Si pas de salaire, pas de vraie couverture sociale, pas de code du travail, pas de convention collective... pas de statut ou alors un nouveau "code presque noir".

Et les chômeurs non radiés dans tout ça ?

Pour retrouver un travail, si cette surexploitation se met en place, ils devront attendre d'être radiés et de bénéficier du RSA pour avoir une réinsertion au rabais... Sommes-nous dans l'anticipation en écrivant cela ?

L'Union Départementale est intervenue lors du CCN pour que notre opposition figure

dans notre résolution à propos de cette fausse réinsertion et à envoyer un communiqué de presse pour faire connaître son opposition à la "frénésie" libérale du Président du département de l'Essonne.

Seul un vrai travail avec un vrai salaire pourra offrir une réelle réinsertion et faire bénéficier d'une vraie couverture sociale.

En arrêtant les radiations à tour de bras à Pôle Emploi, il y aura moins de bénéficiaires du RSA.



# KEOLIS MEYER EN GREVE DURE !

**Salaires,  
Pressions,  
Convention Collective,  
appel d'offre  
LA BESACE est pleine !**

Les salariés de KEOLIS MEYER (filiale de la SNCF) n'en peuvent plus de leur niveau de salaire au rabais. C'est près de 15% de différence en moins que des collègues des autres compagnies (filiales de la SNCF ou RATP).

Depuis jeudi 13 octobre, la grève se durcit et s'amplifie avec des pointes de 80% de salariés. Même la régulation s'y met.

**Entre les problèmes de fin de mois et les pressions quotidiennes, tout est réuni pour motiver les salariés à montrer leur mécontentement.**

Sans oublier les affaires devant les tribunaux pour bénéficier de la bonne convention collective qui impacte la rémunération et que les salaires soient calculés et payés en temps et en heures.

La besace est pleine, c'est le ras-le-bol.

Courant août, eux aussi seront victimes de l'appel d'offre de la région... celui qui a fait tomber l'ensemble des accords dans toutes les entreprises de la région

qui ont changé de raison sociale par un jeu de chaises musicales. Ce tour de passe-passe se limite à un partage du gâteau entre les filiales RATP et SNCF qui reprennent essentiellement des filiales SNCF et RATP. La ficelle est grosse.

Déjà une des lignes de leur activité est passée chez RATP CAP SACLAY (ex CARS D'ORSAY).

**Les salariés de MEYER se retrouveront sans représentant entre janvier et août, si les mandats ne sont pas prolongés. Après, l'entreprise sera démantelée.**

Et on s'étonne de la pénurie de chauffeurs ?

Les responsables des galères quotidiennes des usagers sont connus de la région IDF au directeur du site de KEOLIS MEYER.

*L'Union Départementale FO de l'Essonne soutient ces actions de grève face à l'injustice sociale permanente qui règne dans cette entreprise.*



**Et on s'étonne de la pénurie de chauffeurs ?**

## PLUS D'UNE CINQUANTAINE DE BUS EN PANNE...

## LES CARS D'ORSAY N'EXISTENT PLUS... C'EST RATP CAP SACLAY

De nombreux dysfonctionnements sur le réseau, tels que : des bus hors service sur l'ensemble des dépôts, des conducteurs formés à la chaîne, des conditions de travail dégradées, des retards interminables pour les usagers excédés...

Ce qui provoque une situation déplorable qui perdure depuis le 01 août 2022, date de la reprise de l'exploitation par RATP CAP SACLAY.

C'est le quotidien des conducteurs qui est dangereusement impacté, ce que notre syndicat, **FO RATP CAP SACLAY** ne peut accepter.

Les mécaniciens sont débordés de travail et en même temps on réorganise les services...

Les agents de médiation sont entre le marteau et l'enclume pour faire face au mécontentement des usagers.

Les régulateurs jonglent avec les sous effectifs.

### TOUT EST DÉSORGANISÉ !

De nombreuses pannes de véhicules sont quotidiennes, ce qui contribue à dégrader le service.

Aujourd'hui la situation est tendue. Des problèmes techniques et des pannes affectent les bus transférés des différents dépôts des lignes récupérées par RATP CAP SACLAY. Sans oublier les véhicules de location qui sont affrétés sans signalétique pour les usagers, ni matériels embarqués.

Les conducteurs et conductrices sont au bout du rouleau : les dysfonctionnements se multiplient et la précarité se développe par le nombre important d'intérimaires pour pallier le manque de conducteurs.

Ces fausses bonnes idées ne remédient en rien aux retards répétés sur les lignes, les intérimaires sont formés à la va vite sur l'utilisation de tablette (GPS). Par conséquent, certains arrêts de bus ne sont pas desservis ce qui provoque des tensions entre les chauffeurs et les usagers... c'est l'une des causes de

l'augmentation des Risques Psycho Sociaux.

Le Service Public essentiel que représente le réseau RATP CAP SACLAY n'est déjà pas à la hauteur alors que la population de Saclay va plus que doubler.

### Ces pressions quotidiennes de la part des usagers ainsi que de la direction aboutissent à de multiples arrêts de travail et de démissions de conducteurs.

Ce qui s'ajoute à la pénurie importante de chauffeurs, une problématique à laquelle est confrontée RATP CAP SACLAY, comme les autres transporteurs.

L'attractivité du métier a été brisée par la dénonciation des accords sociaux du fait de l'appel d'offre de la région.

Nos militants ont interpellé la direction RATP CAP SACLAY en leur demandant de mettre les moyens pour améliorer les conditions de travail.



Ne soyons pas étonnés  
de la pénurie  
de chauffeurs !



**GREVE le 10 novembre 2022 :**

**L'Union Départementale FO de l'Essonne soutient l'appel des militants FO de la RATP et des cheminots.**

La pénurie, dans les transports en commun, est avant tout sociale. De nombreuses publicités apparaissent de partout pour recruter dans tous les services de la RATP.

Pas assez de salariés pour faire face aux retards, aux suppressions de bus ou autres... ça n'est plus possible.

Pourtant, les années précédentes nous n'avions pas à subir une telle situation insupportable dans les transports en commun.

En Essonne, les usagers dépendent de 3 lignes de RER, le B (mixte SNCF et RATP), le C et le D et d'une multitude de lignes de bus, de tramway et bientôt le métro, pour la plupart RATP et ou de filiales RATP et SNCF.

Entre hier et aujourd'hui, une seule chose a changé... la volonté de baisser le coût des transports en commun par un appel d'offre qui vise principalement le social. La Région, Mobilité Ile-de-France, les entreprises RATP et SNCF se sont, main dans la main, attaquées aux statuts, aux accords d'entreprises des salariés du secteur.

**Toute l'attractivité de ces entreprises de références sociales disparaît. Comment s'étonner de voir partir des salariés et ou d'avoir des difficultés de recrutement ?**

Les économies ne seraient pas suffisamment importantes que les directions traînent aussi des pieds pour augmenter les salaires. Comme partout, l'ensemble des salariés de ces entreprises a subi l'augmentation du coût de la vie.

L'Union Départementale FO de l'Essonne soutient ce mouvement naissant, comme elle a soutenu les salariés de KEOLIS MEYER lors de leur dernière grève.

Les militants FO Cheminot sont très clairs « Le président annonce la fin des régimes spéciaux : nous lui répondrons par la grève ! »



**Chaque grève est un point d'appui !**

**Oui, c'est la multitude d'attaques gouvernementales et patronales qui réunit les conditions pour organiser la riposte interprofessionnelle nécessaire.**

**special**  
fonction publique

# Le Syndicaliste

libre et indépendant - octobre 2022

Le journal de l'UD FO 91

DU 1ER AU 8 DECEMBRE 2022  
JE, NOUS, TOUS VOTONS



**FONCTIONNAIRES  
& AGENTS PUBLICS  
DE L'ESSONNE**



# ***BOUGEONS LES LIGNES !***

## **Force Ouvrière : un syndicat et seulement un syndicat !**

Voter et adhérer à Force Ouvrière, c'est participer à l'action d'un syndicat libre et indépendant dont l'objectif prioritaire est de défendre les seuls intérêts particuliers des salariés, qu'ils soient fonctionnaires, contractuels ou de droit privé.



Nous ne sommes ni la courroie de transmission d'un parti politique, ni une organisation non gouvernementale, ni un partenaire de l'État ou du patronat.

Pour **Force Ouvrière**, c'est au quotidien que nous portons nos revendications :

- ⇒ Sécuriser et améliorer nos droits par le statut général des fonctionnaires,
- ⇒ Augmenter les salaires et améliorer les carrières,
- ⇒ Affronter sans relâche les politiques publiques menées depuis plus de dix ans quelle que soit leur appellation (RGPP, MAP, Action Publique 2022) qui ne consistent qu'à affaiblir le service public en réduisant les effectifs et en restructurant sans cesse les services pour préparer les privatisations.

C'est pourquoi nous avons voté contre la loi de transformation de la fonction publique, synonyme de la casse du statut et de la contractualisation de l'emploi public.

Enfin, à tous les niveaux, FO est proche des agents pour défendre leurs conditions de travail mises à mal par ces contre-réformes.

## **Vous défendre, vous accompagner, mais dans un cadre collectif !**

Le principe de carrière, la position du fonctionnaire placé dans une situation statutaire et réglementaire sont incompatibles avec toute négociation directe du contrat individuel avec l'employeur, à la différence du secteur privé. Les droits des agents en termes de déroulement de carrière sont garantis collectivement par les représentants du personnel dans les organismes consultatifs qui veillent notamment à l'égalité de traitement. C'est pour garantir cette égalité que FO exige le rétablissement des compétences en matière de mobilité et d'avancement pour les CAP.

Pour les agents contractuels, FO est également présente dans les CCP (équivalent des CAP) et

combat toute précarité liée à ces contrats. Pour l'organisation des services et la santé-sécurité au travail notamment, c'est au travers des futurs comités sociaux que nous continuerons de défendre vos droits. Appelés CSA (Comités Sociaux d'Administration) dans la Fonction publique de l'Etat, ils sont la résultante de la fusion des comités techniques et des CHSCT dont FO demande le rétablissement.

Force ouvrière est aussi un syndicat qui porte des revendications pour de nouveaux droits. Ainsi pour le télétravail, la protection sociale complémentaire, les carrières, l'action sociale, etc..., FO a formulé de nombreuses propositions afin d'améliorer les conditions de travail et de vie des agents publics.

⇒ **C'est pourquoi : Voter FO**, c'est s'inscrire dans un cadre collectif pour défendre ses intérêts individuels,

⇒ **Voter FO**, c'est défendre une certaine conception de la fonction publique impartiale s'appuyant sur le statut général des fonctionnaires permettant l'égalité de traitement des usagers. Alors du 1er décembre au 8 décembre, votez et faites voter FO à tous les scrutins de la Fonction publique.

## **Plus Forts ensemble !**



# Au nom d'une proximité et de la modernité, on fait disparaître les services publics.

Espaces France Services, maisons France Services, France Services...

l'appellation change, la coquille reste toujours aussi vide.

Présentées au grand public comme la solution à la désertification des territoires, l'objectif initial de ces structures était de rapprocher les services publics au plus près des citoyens dans les zones rurales et les quartiers prioritaires.

Dans les faits, et en Essonne en particulier, on dénombre 26 structures labellisées France Services à fin 2022 (pour mémoire, environ 1 300 sur le territoire national).



**Quels services publics sont concernés ?**

**Justice - Intérieur - La Poste - CAF**  
**MSA - Pôle emploi - Assurance Maladie**  
**Retraite - Finances publiques**

**Pour quels services rendus ?**

Il s'agit de guichets uniques de proximité, se trouvant généralement à moins de 30 minutes de la résidence de chaque usager. Chacun est censé trouver réponses à toutes ses questions dans les domaines cités ci-dessus.

**Dans les faits : une utopie ?**

La création des France Services a des contreparties non avouées par les pouvoirs publics : fermeture des services administratifs tels que les trésoreries (14 dans l'Essonne), les accueils CAF, les guichets postaux ; des horaires d'ouverture restreints pour les guichets restant ouverts ; le regroupement ou la fusion de structures telles que des commissariats, des services des impôts des entreprises, des services de sécurité sociale, etc.

Le personnel employé dans les France Services n'est pas qualifié, son travail consistant à guider l'usager dans ses démarches en ligne. Seules quelques administrations assurent ponctuellement des permanences (par exemple, deux demies-journées mensuelles pour les Finances publiques dans l'Essonne).

# Et à FO, on en pense quoi ?

Pour l'Union départementale FO de l'Essonne, il est indispensable de maintenir l'ensemble des services publics ouverts, les France Services devant être un service complémentaire et ne remplacer en aucun cas les structures compétentes existantes.

**L'Union départementale rappelle que, à l'appui du récent rapport du Défenseur des droits, les démarches administratives ne peuvent et ne doivent être totalement dématérialisées.**

## **BOUGEONS LES LIGNES ! SUR LE NUMÉRIQUE**



**A** l'heure de la révolution du numérique, deux constats s'imposent :

- La numérisation (digitalisation, intelligence artificielle) impacte profondément l'emploi et notamment dans la Fonction Publique.
- Pour les gouvernements successifs de ces vingt dernières années, l'accélération de la transformation numérique semble n'avoir pour seul objectif que de réduire la dépense publique au travers d'une baisse drastique des effectifs. Cela a pour conséquence, le transfert ou la suppression des missions. Les usagers se retrouvent seuls face à cette dématérialisation dépourvue de présence humaine pour effectuer leur démarche.

Force Ouvrière ne s'est jamais opposée au progrès technologique qui va dans le sens de l'histoire, mais celui-ci doit se faire dans le cadre d'une véritable amélioration des conditions de travail des personnels. Il doit permettre également d'accéder à une meilleure qualité du service public rendu aux usagers. C'est la condition préalable nécessaire pour préserver une cohésion sociale forte assurant l'égalité des droits.

Cette numérisation, qui s'impose à l'ensemble des personnels, doit faire l'objet de véritables échanges entre les organisations syndicales et l'administration. Aucun changement ne doit se faire sans étudier les impacts pour

les personnels et les usagers.

A l'instar de la Commission nationale consultative des droits de l'homme qui a rendu, en avril 2022, un avis relatif à l'impact de l'Intelligence Artificielle sur les droits fondamentaux, Force Ouvrière revendique des études d'impact de l'introduction des technologies dans les missions de la fonction publique.

### **Nous revendiquons en outre :**

- la relance d'une instance consultative sur l'avenir des missions de service public à l'instar du Conseil National des services publics. Cette instance de réflexion sur le moyen et long terme aura pour objet, à la fois d'adapter les missions de service public aux besoins des usagers mais également d'anticiper les changements comme les transitions numérique et écologique ;
- la mise en place d'un véritable plan triennal de formation professionnelle continue permettant de se positionner et d'évoluer vers de nouvelles missions ;
- un moratoire sur toutes nouvelles évolutions non concertées en attendant, le plus rapidement possible, la présentation d'un bilan des réformes engagées ;
- la présentation systématique des impacts de l'introduction des nouvelles technologies au sein du CHSCT.

Faire progresser  
les syndicats **FO**  
est une nécessité  
pour la défense  
du service public  
d'Éducation

## Quels sont les enjeux ?

Premiers à la  
Fonction publique de l'État et  
deuxième dans l'Éducation  
nationale à l'échelle du  
département en 2018, les  
syndicats Force Ouvrière de  
la FNEC FP-FO de l'Essonne  
entendent bien encore  
conforter leur  
représentativité en 2022.  
Parce qu'au-delà des intérêts  
particuliers des personnels, il  
s'agit de défendre le service  
public face à un  
gouvernement qui cherche à  
uberiser l'École et à  
déqualifier la jeunesse.



*Le service public a une histoire,  
FO lui revendique un avenir*

Le service public, c'est l'égalité des droits et de traitement des citoyens – quel que soit le lieu où l'on vit, quelle que soit sa condition sociale. C'est l'affaire de tous les salariés. C'est l'affaire de toute la Confédération. Comme le dit le secrétaire général de la confédération Force Ouvrière : *« Depuis près de trente ans, il n'est pas un gouvernement qui n'ait annoncé et lancé sa « réforme » de la fonction publique. Au prétexte d'efficacité, de performance, de modernité, toutes les réformes ont été centrées sur l'objectif de réduire la « dépense publique » ! Terme délibérément péjoratif, faisant oublier qu'en fait de dépense, le service public est un moyen de redistribution des richesses via l'impôt, un facteur de réduction des inégalités sociales et territoriales, et un moyen d'investissement à moyen et long terme de la nation. »*

Le scandale des « job dating » pour recruter des enseignants contractuels en 30 minutes, les classes surchargées, les classes sans professeur, les nouvelles mesures gouvernementales pour saborder le droit à l'instruction et les diplômes : tout cela doit nous inviter à ne pas lâcher prise.

Gagner les élections professionnelles, c'est renforcer les syndicats Force Ouvrière, les seuls à défendre réellement les salaires, le statut, les conditions de travail.

De plus, ces élections professionnelles se dérouleront dans le



# FNEC FP **FO** REVENDIQUE NOTAMMENT :

## Des élections professionnelles confédérées

Pour résister, pour préserver le syndicat, les syndicats de la FNEC FP -FO construisent dès aujourd'hui le vote FO dans les écoles, les services, les établissements. Dans les assemblées générales de rentrée, tous les adhérents sont mobilisés.

Tous les camarades syndiqués à FO, qu'ils soient du public ou du privé, tous les militants de l'Union Départementale, rencontrent des agents du service public, au quotidien, avec qui ils peuvent discuter pour les convaincre de **voter FO**.

- |  |  |
|--|--|
| ⇒ des créations de postes statutaires et des recrutements immédiats,                               | bachelier d'accéder à la formation universitaire de son choix,   |
| ⇒ Le rétablissement du baccalauréat national, socle des conventions collectives,                   | ⇒ Le dégel du point d'indice bloqué depuis 2010 et un rattrapage du pouvoir d'achat. FO n'acceptera aucune des contreparties annoncées par Macron et qui visent à détruire un peu plus le service public et le statut, |
| ⇒ Le respect du cadre national des programmes, quel que soit le quartier où l'élève est scolarisé, |  |
| ⇒ Le maintien des lycées professionnels, avec des formations débouchant sur des qualifications,    | ⇒ Un vrai statut et un vrai salaire pour tous les précaires, notamment les surveillants (AED) et les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap).   |
| ⇒ L'arrêt de Parcoursup et le droit pour chaque  |  |



# les retraités ont la parole

## RETRAITES DE LA FONCTION PUBLIQUE

**Pensions :  
les retraités,  
fonctionnaires,  
attendent leur dû !**

Le gouvernement l'avait assuré : le rappel dû pour la revalorisation de 4 % des pensions au 1<sup>er</sup> juillet, qui ne couvre pourtant pas l'inflation cumulée depuis janvier, devait bien être crédité sur les pensions de septembre.

L'UCR FO constate que, si la pension de septembre comprend bien l'augmentation de 4 %, le rattrapage promis pour juillet et août n'a pas été effectué en ce qui concerne les retraités fonctionnaires d'État. La

**Les retraités  
et pensionnés  
de la  
Fonction  
Publique en  
colère**

Les retraités et pensionnés de la Fonction Publique de l'État sont en colère et dénoncent le manque de considération du ministre à leur égard.

En effet s'ils ont bien perçu l'augmentation de 4% de leur pension au mois de septembre, ils sont les seuls retraités à ne pas avoir bénéficié du rappel concernant les mois de juillet et août comme promis et annoncé par le gouvernement.

Ce mépris envers les anciens serveurs de l'État est intolérable alors

revalorisation de 4 % sur les mois de juillet et août devrait être versée sur la pension du mois d'octobre

Ainsi le gouvernement persiste-il dans la pratique détestable des effets d'annonce non suivis d'effets. Et pendant ce temps l'inflation galope ! L'État employeur fait des économies sur le dos de ses agents retraités. Quel mépris !

L'UCR FO, avec les organisations syndicales de fonctionnaires, dénonce une telle attitude.

Une intervention sera faite auprès du ministre de la Fonction Publique afin qu'il ne se défasse pas une fois de plus et que le versement soit effectué le plus rapidement possible sur le mois d'octobre.

En tout état de cause, l'UCR continue à exiger le rattrapage des pensions à compter du 1er janvier 2022 et la compensation de la perte de pouvoir d'achat cumulée depuis 2014.

que l'inflation galope et que les prix flambent.

Nous rappelons que l'augmentation des pensions et retraites loin de remédier à la perte du pouvoir d'achat subit depuis 10 ans, ne couvre même pas l'inflation de l'année en cours.

**Nous exigeons de notre ministre que les rappels soient versés avec les pensions du mois d'octobre. Il n'est pas admissible que l'État fasse de la trésorerie sur le dos de ses anciens agents.**

Le bureau de l'UFR-FO

# 10 conseils pour arrêter de fumer

En tant que premier acteur mutualiste de santé et de protection sociale en France, le Groupe VYV fait de la prévention santé une priorité et accompagne le CSE, les organisations syndicales et les salariés pour lutter contre les addictions. Dans ce cadre, nous vous proposons des conseils pour organiser au mieux l'arrêt du tabac.

Parce qu'en France le tabac est la première cause évitable de mortalité et qu'il est responsable de près d'un décès sur huit, la lutte contre le tabagisme est une priorité des pouvoirs publics. Le Groupe VYV, en tant que partenaire d'Addict'aide, soutient les actions pour lutter contre l'addiction au tabac.

## 10 conseils pratiques pour mieux organiser l'arrêt de la cigarette

1. Encadrez sur votre calendrier le jour choisi pour l'arrêt. Le jour choisi ne doit pas être redouté mais espéré.
2. Communiquez autour de vous afin de préparer votre entourage en douceur. Supporter un fumeur en sevrage n'est pas toujours facile.
3. Programmez un premier rendez-vous avec votre médecin traitant ou tabacologue dans les jours qui précèdent le jour choisi afin d'être prêt le jour J.
4. Imaginez tous les bienfaits physiques que vous allez ressentir dans les premiers jours de l'arrêt.
5. Projetez-vous à court et à long terme après l'arrêt afin d'imaginer votre vie de non-fumeur.
6. Faites le calcul des économies réalisées et faites des projets à court et à long terme pour leur utilisation.
7. Avant d'arrêter, prenez conscience de tous les moments où vos envies de cigarettes sont les plus fortes en les notant. Bien les connaître et envisager les alternatives qui vous conviennent va vous permettre de mieux résister à vos envies et d'éviter les situations « à risque ».
8. Bougez plus ou mettez-vous tout doucement au sport, afin de faciliter le sevrage et de préparer progressivement votre organisme à l'effort physique.
9. Limitez déjà votre consommation d'aliments riches en graisses (plats en sauce, frites, viandes rouges, produits lactés, charcuteries...) ou en sucres rapides (pâtisserie, sodas, bonbons, barres chocolatées...) afin de vous habituer à la limitation calorique nécessaire pour maintenir un poids stable.
10. Contactez un service d'aide et d'accompagnement, par téléphone ou via les réseaux sociaux.

 Pour plus d'information, contactez-nous : [relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)

> Plus de **75 000** décès par an liés au tabac

> **1,9 million de Français** ont arrêté de fumer entre 2014 et 2019

> **3 Français sur 10** déclarent fumer (de 18-75 ans)

Chiffres de Santé publique France 2019-2020



GRUPE  
**vyv**



# MENACES SUR LA MEDECINE DU TRAVAIL

Si durant des années l'instauration de la médecine du travail a créé des droits extrêmement utiles pour les salariés, elle subit aujourd'hui de lourdes attaques qui la vident petit à petit de ses objectifs.



Dr Jacques Delon  
Secrétaire général  
SNPOMTSIE



Dr Régis Badel  
Membre du Bureau  
SNPOMTSIE

**L**a loi du 11 octobre 1946 instaure les services médicaux du travail, dont le maître d'œuvre est le médecin (et non l'employeur) et auxquels l'adhésion est obligatoire (et à leur charge) pour tous les employeurs (publics et privés), dans un but exclusivement préventif. Ainsi ont été définis des moyens pour les droits fondamentaux avec la surveillance médicale de tous les salariés, et en particulier des salariés malades. Le temps passé par le médecin en entreprise a été sacralisé et la notion de responsabilité de l'employeur en matière de sécurité, progressivement renforcée. Mais, du fait de l'application des directives européennes (qui ont introduit dans le code du travail les « devoirs » des salariés), nous assistons à nouveau depuis une vingtaine d'années, au démantèlement du code du travail et à un appauvrissement des moyens du médecin du travail.

## Une longue liste de reculs

La loi du 8 juillet 2011 dispose que les missions dévolues aux médecins deviennent désormais celles des services, donc du patronat des services. Leur mission, qui était médicale au départ, devient une mission patronale, donc sous-tendue par des intérêts distincts de ceux des salariés malades.

La loi El Khomri du 8 août 2016 augmente l'espacement des visites médicales et supprime les CHSCT tout comme l'arbitrage de l'inspection du travail en cas de contestation de l'avis médical.

**La demande à bénéficier d'un examen médical réalisé par le médecin du travail, doit être formulée auprès de l'employeur.**

**La loi du 2 août 2021** qui était censée être une transposition de l'ANI du 10 décembre 2020 sur la santé au travail en a dévié à coups d'arbitraires successifs. Si elle apporte de réelles avancées pour le suivi des expositions professionnelles, elle ne corrige en rien les lois de 2011 et 2016, et nous avons émis de grandes réserves à son sujet tant lors du Congrès de la FEC en octobre 2021 à Albi que lors du Congrès Confédéral en mai dernier à Rouen. Ses décrets d'application piétinent le code de déontologie médicale qui fonde l'exercice de tout médecin et garantit notamment l'indépendance du médecin du travail par rapport à l'employeur, dans l'intérêt des salariés.

**Ainsi, un décret du 16 mars 2022** prévoit désormais une visite de reprise auprès du médecin du travail « après une absence d'au moins soixante jours pour cause de maladie ou d'accident non professionnel » au lieu de trente jours auparavant. Après l'espacement des visites périodiques, ce sont désormais les visites de reprise qui vont être moins nombreuses, au détriment de la santé des travailleurs.

#### **Préserver la relation de confiance entre médecin du travail et salarié**

**Un autre décret, du 26 avril 2022**, précise le régime réglementaire de la « télé-santé au travail ». Si le texte indique expressément que la pertinence d'un examen médical à distance est appréciée par le seul professionnel de santé, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit là d'un mode dégradé d'exercice confinant le médecin du travail à émettre des hypothèses sans aucune possibilité de vérification au travers d'un examen médical, au détriment une fois de plus de la santé des travailleurs. Dans une pure logique de rentabilité du temps médical, de nouveaux logiciels médicaux et des cabines de téléconsultation font leur apparition et voudraient remplacer la relation de confiance, déjà pas toujours facile à établir, entre le médecin du travail et le salarié.

**Un autre décret encore, du 25 avril 2022**, prévoit que « le salarié peut à tout moment demander à bénéficier d'un examen médical réalisé par le médecin du travail », ce qui a toujours existé, mais le texte précise désormais que « cette demande doit être formulée auprès de l'employeur », ce qui représente une

atteinte au respect du secret médical mais également à l'indépendance professionnelle du médecin du travail. L'Ordre des médecins interrogé par FO nous a donné raison. Nous savons bien, en effet, que la démarche pour un sala-

**L'employeur, même s'il veut tout régenter, ne sera jamais qu'un « tiers » exclu de la relation médecin-salarié.**

rié, de demander à rencontrer le médecin du travail, alors même que les visites systématiques se sont terriblement espacées, attire inévitablement l'attention de son employeur sur le fait qu'il a potentiellement un problème de santé. L'employeur pourrait alors en tirer subjectivement des interprétations pouvant porter préjudice à son salarié.

Mais nous savons également que les médecins du travail sont liés aux salariés malades ou risquant de l'être par la déontologie médicale, qui exprime la tradition médicale et protège les droits des malades. L'employeur, même s'il veut tout régenter, n'est et ne sera jamais qu'un « tiers » exclu de cette relation médecin-salarié.

Les salariés malades et/ou à risque de désinsertion professionnelle, sont en droit d'exiger une visite physique (permettant l'examen médical), avec un médecin et non avec un « professionnel de santé » (seul l'avis du médecin est pris en compte par l'employeur). L'avis médical écrit (s'il n'est pas contesté aux Prud'hommes) doit s'appliquer, et le médecin reste un salarié protégé : il ne peut pas être licencié sans l'accord de l'inspecteur du travail.

Au bout du compte, le rôle du médecin du travail qui consiste à éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail, se rapproche (chacun étant dans son rôle) de celui des représentants du personnel. C'est pourquoi nous défendons le retour au CHSCT mais également la bonne collaboration entre médecins du travail et élus du personnel, dans l'intérêt exclusif de la santé des salariés ■

**Lois**  
**du 8 juillet 2011**  
**Loi El Khomri**  
**Loi du 8 août 2016**  
**Loi du 2 août 2021**

**Décrets**  
**du 16 mars 2022**  
**du 26 avril 2022**  
**du 25 avril 2022**

# FORMATION SYNDICALE 2023

Evry, le 19 juillet 2022



Union Départementale  
FORCE OUVRIERE de l'Essonne

12, place des Terrasses de l'Agora. 91000 Evry  
tél.: 01 60 78 15 57  
mail : [udfo91@force-ouvriere.fr](mailto:udfo91@force-ouvriere.fr)  
Site : [www.udfo91.fr](http://www.udfo91.fr)



## Intitulés des formations

### Dates des formations

Lundi 16 janvier au  
Vendredi 20 janvier

Découverte de FO et  
moyens d'action du  
syndicat

Mardi 07 février au  
Jeudi 09 février

Connaître ses Droits

Lundi 13 mars au  
Vendredi 17 mars

Comité Social et  
Economique

Mardi 18 avril au  
Jeudi 20 avril

Je négocie

Lundi 26 juin au  
Vendredi 30 juin

Découverte de FO et  
moyens d'action du  
syndicat

Mardi 05 septembre au  
Jeudi 07 septembre

Connaître ses Droits

Lundi 02 octobre au  
Vendredi 06 octobre

Fonctionnement et  
communication du syndicat

Lundi 20 novembre au  
Vendredi 24 novembre

Découverte de FO et  
moyens d'action du  
syndicat

Lundi 04 décembre au  
Vendredi 08 décembre

Santé, Sécurité et  
Conditions de Travail

**N'oubliez pas de respecter les  
délais d'inscription  
(2 mois à l'avance)  
et les délais d'autorisation  
d'absence auprès de l'employeur  
(1 mois à l'avance).**

Chers Camarades,

2023 est une année de renouvellement des CSE et CSSCT, avec la réouverture des droits à la formation. Pour améliorer l'action syndicale rien de tel que la formation pour les négociations, la communication, le droit du travail, etc...

Encore une fois votre Union Départementale vous propose une série de formations pour répondre à vos attentes.

*Bonnes formations, Amitiés syndicalistes,*

Christophe LE COMTE - Secrétaire Général

**POUR  
NOUS  
CONTACTER**





37, rue Michel-Ange  
91080 Evry-Courcouronnes  
Tél.  
Portable : 06 88 57 87 72  
Courriel :  
focomessonne@gmail.com

Hygiène – Santé – Sécurité et Conditions de Travail, votre quotidien à La Poste. Le combat de tous les jours pour FO Com. Une priorité pour éviter leur dégradation, les améliorer sans cesse. Pour cela, un outil : le CHS CT – Comité d'Hygiène Sécurité Santé et des Conditions de Travail.

Une instance qui peut, en cas de nécessité empêcher une nouvelle organisation !

Hélas, depuis 2017, ce qu'on appelle les ordonnances Macron organisent la suppression des CHS CT.

Si toutes les entreprises du privé sont maintenant concernées, ce sera le tour de La Poste si la modification de la loi postale est votée par les députés.

Les CHS CT seraient remplacés par des CSST.

Il y aujourd'hui 635 CHS CT, soit un pour, environ 250 postiers.

La Poste propose de les remplacer par 120 CSST. Soit un pour plus de 1350 postiers !

Moins d'instances, moins de représentants du personnel dans une période où les réorganisations fleurissent et les conditions de travail dégradées ! Voilà qui ne peut que plaire aux dirigeants de La Poste !

Pour empêcher le pire, FO Com est intervenue auprès de la Représentation nationale pour dire aux Députés "Ne votez pas cette loi !"

## Pas touche à nos CHS CT ! Députés, ne votez pas cette loi !

Courcouronnes, le 28 octobre 2022

A Mesdames les Présidentes,  
Messieurs les Présidents des  
Groupes à l'Assemblée nationale

Objet : **pourquoi il ne faut pas voter la modification de la loi postale**

Madame la Présidente,  
Monsieur le Président,

Le Sénat a adopté, le 20 octobre 2022, une loi modifiant la loi postale afin de mettre en place les CSE dans notre entreprise.  
La procédure accélérée a été décidée par le gouvernement.  
Ce texte de loi vient vers vous.

Donc, il s'agit de mettre en place, à La Poste des Comités Sociaux Economiques...même si le débat est important CSE ou CSA puisqu'il induit la remise en cause du statut de fonctionnaire d'Etat pour les fonctionnaires de La Poste, le sujet sur lequel nous voulons attirer votre attention : **la mise en place des CSE – comme des CSA, d'ailleurs – supprime les CHS CT.**

La Poste, ce sont les métiers du courrier ; du colis et la branche grand public et numérique - les services du guichet.

Dans chacun des établissements, de taille variable, il y a un CHS CT placé sous la présidence du Directeur local.

Dans chacune de ces instances il y a 3, 4, 6 ou 9 représentants du personnel.

**A titre d'illustration, notre région, l'île de France**

**Pour ce qui concerne les services du guichet**, il y a 5 CHS CT ce qui représente quelques 42 représentants du personnel. Dans la projection de l'entreprise, il n'y aurait plus que 3 CSST et 39 représentants;

**Pour ce qui est du courrier, les Centres de Tri** (P.I.C. Plate-forme Industrielle du Courrier) **et logistique** comptent 12 CHS CT ce qui représente 72 représentants du personnel. Dans la projection de l'entreprise, il n'y aurait plus que 1 CSST et 10 représentants;

**Pour finir sur le courrier, il y a les centres de distribution du courrier** qui comptent quelques 40 CHS CT, soit de 120 à 160 représentants du personnel. Dans la projection de l'entreprise, il n'y aurait plus que 9 CSST et 66 représentants.

**Quant au service du Colis**, il y a 11 CHS CT comptant 33 représentants du personnel. Dans la projection de La Poste, il n'y aurait plus que 1 CSST et 4 représentants

Suivant la taille des établissements, les représentants du personnel disposent de 12H à 24H par mois pour effectuer leur mission.

**Avec la mise en place du CSE, les représentants de proximité ne disposeront que de 7H !**

Madame la Présidente, Monsieur le Président, voter la modification de la loi postale tel que le propose le gouvernement remet en cause les moyens pour veiller à l'hygiène, la santé, la sécurité et les conditions de travail des postiers.

**A cela, et parce qu'il faut penser aussi aux représentants du personnel, le risque psycho social est une réalité : comment accomplir leurs missions avec des moyens en baisse – moins d'élus, moins d'heures...**

Dans l'attente d'un retour, nous restons à votre disposition pour tout élément complémentaire.

Bien respectueusement

La Secrétaire départementale  
Frédérique MALANDAIN

ÉLECTIONS CAP/CCP DU 5 AU 8 DÉCEMBRE 2022

**SUIVEZ NOUS**

**MOBILISÉS AVEC VOUS !**

f t y

Je vote FOCom



# ASSEMBLEE GENERALE

## FO CARREFOUR SIEGES

En présence de Laurent Rescanières, secrétaire de la FGTA , de Angélique Bruneau , fédérale en charge de la Grande Distribution et de Christophe Le Comte secrétaire de l'UD 91 s' est tenue l'assemblée générale annuelle à laquelle près de 50 adhérents dont le délégué de Groupe Carrefour ont répondu présents pour un moment d'échange et de convivialité .

FO Carrefour Sièges présente la particularité d' être un syndicat à forte dominance encadrement – près de 70 % des adhérents sont cadres – car ce syndicat présent sur le siège social de Carrefour à Massy intègre de multiples entités juridiques telles que – *ecommerce, achats, import, commerce de gros, informatique, développement international* .....

FO Carrefour Sièges représente tous les salariés , mais s'attache à être au plus proche des cadres car les cadres sont des salariés à part entière et non entièrement à part .

Son secrétaire Pierre Bareille rappelle que les préoccupations relevant de l'organisation du travail , charge de travail , équilibre vie pro/perso , égalité salariale femme/homme, santé au travail transition énergétique ou rémunération touchent l' ensemble des salariés quelque soit leur statut .

Il rappelle que devant la multitude d' incertitudes : économique ( *récession probable* ), sanitaire ( *reprise Covid*), climatique ( *réchauffement* ) , numérique

( *développement de l' intelligence artificielle* ) , géopolitique ( *tensions au Brésil, guerre en Ukraine* ) , politique en France ( *instabilité à l' assemblée*) couplées à un contexte inflationniste et à une hausse des taux d' intérêt la situation complexe pour Tous demande une responsabilité de dire la vérité en appelant à lutter contre le virus des « inégalités » et contre le grand effacement du patronat dans les revalorisations salariales malgré quelques avancées

Il est rappelé que la situation de Carrefour demeure en France difficile avec un déploiement régulier de la location gérance , et face à l' incertitude d' une potentielle consolidation du secteur de la distribution

L'année 2023 sera l' année de renouvellement des CSE. Il est de la responsabilité des militants d' agir au plus près du terrain , de communiquer à l' ensemble des adhérents la teneur des réunions par un compte rendu car l' ensemble des salariés recherche l' information . Le pouvoir social passe par une communication claire et directe et non par une politique de photos.

La capacité des élus à écouter , à s' ouvrir sur l'entreprise sont des gages de réussite et de performance sans oublier d' intégrer la fédération et l'Union Départementale.

Cette assemblée générale fut l'occasion pour Pierre Bareille de remercier l'équipe de militants qui l'a entouré.

Ces remerciements émus furent l'occasion pour lui d'annoncer qu'il passait le flambeau et qu'il appartenait à la nouvelle équipe d'inscrire des victoires tant en terme de développement que de représentativité.

Protection, services, accompagnement social

**Souriez, vous êtes au cœur**  
**de nos engagements**

-  **Vous proposer** des solutions personnalisées en santé et en prévoyance
-  **Vous aider** à concilier bien-être des salariés et performance
-  **Être à vos côtés** dans les moments de fragilité
-  **Vous garantir** des soins de qualité au juste prix
-  **Agir** pour une société plus juste et plus inclusive

[malakoffhumanis.com](https://malakoffhumanis.com)



**On aime vous voir sourire**

# Elections HLM 2022

**LOCATAIRES COMME VOUS  
SOUTENUS PAR NOUS  
ÉLUS POUR VOUS**



**Mon logement, je le défends !**

**Organisons-nous  
Rejoignez l'AFOC**

AFOC 91 - 12, place des terrasses de l'Agora 91000 Evry

**AFOC**